

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2019

COMPTE- RENDU

Présents :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, BOURRIN Sophie, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, MAZOYER Martine ;
Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril, ROUDON Gabriel ;

Excusés : Mme BRIAS Geneviève (Pouvoir à Mme BOURRIN Sophie), Mme MEILLER Caroline (pouvoir à Mme DUMAS Viviane), Mr TROUVE Martial (pouvoir à Mr BRIAS Bernard);

Absent : Mr RAYNARD Daniel.

1. Compte Rendu du 04 avril 2019

Le compte-rendu du 04 avril est approuvé à l'unanimité.

2. Subventions aux associations

Après discussions, le conseil municipal décide des subventions aux associations suivantes :

- ADMR : 350 €
- Association sportive du collège Gaston Baty : 160 €
- Association pour le Don du Sang du canton de Pélussin : 100 €
- Association sportive du collège St Jean : 70 €
- Ecole de musique de Pélussin : 170 €
- Familles rurales : 230 €
- Flashdance : 90 €
- Football Club en Mont Pilat : 240 €
- Gambadon Création : 70 €
- Groupement de défense paragrêle de Pélussin : 150 €
- Handball du Pilat : 180 €
- Les restaurants du Cœur de la Loire : 200 €
- Pilat Tonic : 130 €
- Tennis Club de Maclas : 120 €
- Visage de Notre Pilat : 50 €
- Association Loisirs résidence le Grillon : 50 €

Soit un montant de 2360 €

3. Convention avec les chasseurs

Nous avons reçu un devis de l'ONF pour réaliser des travaux sylvicoles et maintenance :

- Le dégageement manuel de plantations (parcelle 10) pour 1640 € HT
- Travaux divers d'infrastructure pour 1640 € HT

Etant donné qu'il y a moins de travail que les deux années précédentes concernant la parcelle 10, Monsieur le Maire propose ce qui suit pour le conventionnement avec les chasseurs dans les mêmes conditions que 2018, soit l'attribution d'une subvention de 450 € :

- Dégagement des plantations (parcelle 10)
- Elagage de la voie forestière sous le Grateau et entretien de chemins

Nous n'avons pas de détail sur les travaux divers d'infrastructure que propose l'ONF, ils sont à définir lors d'un prochain RDV.

Le conseil donne son accord pour les propositions du Maire et l'autorise à signer la convention d'entretien de la forêt avec les chasseurs pour 2019.

4. Convention d'adhésion à la Charte Natura 2000

Mme VALLET du Parc Naturel Régional du Pilat est venue expliquer lors d'une réunion la Charte Natura 2000. Monsieur le Maire explique que la signature de cette Charte permettrait à la Commune de véhiculer une image montrant notre implication sur le respect de notre environnement et de la biodiversité. La signature s'inscrira lors d'une journée d'animation prévue le 07 septembre 2019 lors de l'exposition « Atlas de la Biodiversité Communale », à la salle des fêtes de Véranne.

Le conseil municipal accepte la signature de la Charte et autorise le Maire à la signer. (11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention).

5. SPL – Avenant n°3 convention - Périscolaire

Cette convention signée en 2017 par 4 communes (Bessey, Roisey, St-Appolinard et Véranne) doit de nouveau être adaptée. Cet avenant permet de réajuster le nombre d'heures prévisionnelles sur l'année, soit 1200 heures pour la Commune de Véranne, au tarif horaire de 11,95 €/heure.

De plus, la SPL offre toujours la possibilité de lui faire appel pour le remplacement de personnel au tarif de 30 €/heure.

Le conseil vote à l'unanimité l'avenant n°3 et autorise le Maire à le signer.

6. SPL – Abandon du compte courant pour augmentation du capital

Une avance en compte courant a été faite il y a 3 ans et un tiers a été remboursé l'année dernière. La restitution devait se faire cette année mais la trésorerie actuelle de la SPL ne le permet pas. Pour autant, la SPL fonctionne bien et la construction de la nouvelle cuisine débutera prochainement. Monsieur le Maire explique que la solution retenue par le Conseil Communautaire est d'augmenter le capital de la SPL.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'augmentation du capital de la SPL pour 1733 €.

7. Prise en charge du transport scolaire du RPI – année scolaire 2018-2019

Comme tous les ans, les familles de Véranne ayant au moins un enfant scolarisé à St Appolinard dans le cadre du RPI sont remboursées d'une partie de la carte de transport.

En 2018, cette prise en charge était de 50 € et la carte de transport scolaire coûtait 110 €.

Après discussions le conseil municipal décide de maintenir la participation de la carte de transport scolaire au niveau de 50 € par enfant.

8. Ecole – Modification et complément d'installation de production d'eau chaude

Aujourd'hui la production d'eau chaude est faite par une chaudière de 100 KW, ce qui est bien supérieur aux besoins actuels. Dans le cadre du contrat d'entretien, un devis a été demandé à l'entreprise Grange pour la reprise de canalisations, pour le changement du vase d'expansion, ainsi que pour la mise en place d'un chauffe-eau à côté de la chaudière fioul. Un système de régulation donnera la priorité à la chaudière bois. Le devis total s'élève à 3721 € TTC. Nous espérons également obtenir rapidement l'avis du SIEL à ce propos.

Le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité.

9. Vœu de l'AMF sur les évolutions du système de santé

L'AMF propose un vœu pour que notre système de santé respecte l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale et pour que les élus puissent affirmer les principes et les valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé, à travers 7 enjeux (lutte contre les déserts médicaux, offre de santé de proximité, soins de qualité pour tous, revaloriser les métiers hospitaliers...).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le vœu de l'AMF et autorise le Maire à le signer.

10. Décision Modificative

Suite à une erreur d'imputation de chapitre pour les Dépôts et cautionnements reçus, la commune doit faire la DM suivante :

COMPTES DEPENSES - Investissement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
027	275	OPFI	Dépenses et cautionnements versés	-1 500,00
016	165	OPFI	Dépenses et cautionnements reçus	+1 500,00
			Total	0,00

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

Questions Diverses

- **Tableau des élections** : tous les créneaux pour la journée du dimanche 26 mai 2019 ont été répartis entre les élus, de 8h à 18h. Le bureau se composera comme suit :
 - o Président : Mr ROUDON Gabriel
 - o Vice-Président : Mr BOREL Michel
 - o Secrétaire : Mme DUMAS Viviane
 - o Assesseurs : Mme BOURRIN Sophie et Mr BRIAS Bernard
- **Scouts** : Zoé MARTIN du service civique du Parc Naturel Régional du Pilat est chargée du partenariat avec les Scouts et Guide de France. Plusieurs groupes de Scouts recherchent encore des chantiers à réaliser pour cet été. Le but est de sensibiliser les jeunes à l'environnement tout en rendant service à la commune. Le conseil municipal, après concertation donne un avis favorable pour recevoir un des groupes suivants :
 - o 8-11 ans (12 à 30 jeunes) pour des chantiers simples tels que « action 0 déchet »,
 - o 11-14 ans (12 à 30 jeunes) pour les mêmes types de chantiers que le groupe précédent,
 - o 17-21 ans (4 jeunes) pour des chantiers autonomesLes 8-14 ans ont besoin d'un repli en dur avec électricité, frigo, eau potable et sanitaires. La salle des fêtes pourra être mise à disposition.
- **Panneaux photovoltaïques sur toiture école** : le conseil municipal n'émet pas d'objection à ce que le SIEL propose un projet pour installer des panneaux photovoltaïques à l'école. Le RDV est fixé au 23 juin.
- **Aménagement terrain multisports** : Bilan de la réunion publique du 26 avril : environ 30 personnes présentes, dont 2-3 jeunes, de bons échanges et beaucoup de questions. Après discussion, il en ressort :
 - o Favorable au terrain multisports
 - o Défavorable aux skate parc
 - o Favorable pour aire de jeux pour les petits (1-6 ans)
 - o Suggestions : table de ping-pong, tables et bancs pour pique-nique, parcours de santé.Le conseil municipal s'exprime favorable aux projets, à l'exception du parcours de santé.
- **DIA** : Le maire informe les conseillers d'une demande d'intention d'aliéné. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.
- **Citerne 90 000 L** : Mr LAFERTIN aimerait qu'un courrier soit fait au SDIS 42 afin de demander quels sont les moyens à mettre en œuvre pour que cette citerne soit réellement matérialisée.
- **Week-end du 25 et 26 mai** : Mme MAZOYER informe que la bibliothèque et la fête du livre de Roisey organisent une exposition sur la course à pied.

La séance est levée à 22h00

Prochaine séance le 25 juin 2019

Secrétaire de Séance
Viviane DUMAS